EPE - ALGERIE TELECOM – SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BENI ABBES
Adresse : Complexe Algérie Télécom Cité EL MOSTEKBAL en Face la Douane

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°:05/AT/DOT52/SDFS/DAL/2025

La Direction Opérationnelle des Télécommunications de Béni Abbès lance un avis de consultation nationale ouverte avec exigence de capacités minimales pour objet de **« Travaux d'Aménagement conformément à la charte Algérie Télécom au profit de la Direction Opérationnelle des Télécommunications de Béni Abbès» :**

Intitulé de l'opération	LIEU
Aménagement point de présence à Igli	**Commune Igli**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation au présent avis de consultation nationale ouverte avec exigence de capacités minimales est réservée uniquement aux entreprises qualifiées dans le domaine des travaux de bâtiment ; ayant justifié leurs qualifications par un certificat de qualification et classification professionnelle de catégorie trois (03) ou plus dont l'activité principale est le bâtiment n'ayant pas de bon de commande de travaux (de type Bâtiment en cours de lancement ou d'exécution au profit de la DOT de Beni Abbès.

La vérification de la satisfaction du seuil de qualification minimum exigé est déterminée à travers les certificats de qualification et de classification professionnelle.

Les entreprises intéressées par le présent avis de consultation, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Béni Abbès
Sous-Direction Fonctions et Support
Département des Achats et Logistique
Adresse : Complexe Algérie Télécom Cité EL MOSTEKBAL en Face la Douane

Contre le versement de la somme de **deux mille dinars (2.000,00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie.
Le versement de la somme est effectué auprès de la **BANQUE BADR**
« Agence de Béni Abbés408 » N° de compte : 00300408000082530092.

PRESENTATION DES OFFRES :

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, en indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination du prestataire, la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que, sur chaque pli correspondant, les mentions : « **Dossier Administratif** », « **Offre Technique** » et « **Offre Financière** ».

Les trois (03) enveloppes sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du prestataire comportant uniquement les mentions suivantes :

Consultation° :05/AT/DOT52/SDFS/DAL/2025
« Travaux d'Aménagement conformément à la charte Algérie Télécom au profit de la Direction Opérationnelle des Télécommunications de Béni Abbès de :Point de Présence à Igli ;
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Béni Abbès
Sous-Direction Fonctions Support
Département des Achats et Logistique
Adresse : Complexe Algérie Télécom Cité EL MOSTEKBAL en Face la Douane

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.
La date limite de dépôt des offres est fixée à **dix (10) jours calendaires** de **08h00** à **14h00** à partir de la première date de parution du présent avis sur le site web d'Algérie Télécom.
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** mn à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.